

Attribution de Marché Travaux de Réhabilitation de deux (2) dortoirs du Centre pour handicapés mentaux de la Cité de Guanella, dans le cadre des infrastructures connexes du projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
OFFICE DES ROUTES



Cellule d'Exécution des Projets (CEP-OR)

PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE N°1,
TRONCON KINSHASA/N'DJILI – BATSHAMBA

Kinshasa, le **20 DEC 2024**

N° OR/DG/1621.../BAD/CEP/2024

DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHE

Au Groupement des Entreprises KK FUTURIS et BAPST « **KK FUTURIS BUILT & BAPST** », pour les travaux de réhabilitation de deux (2) dortoirs du Centre pour handicapés mentaux de la Cité de Guanella, dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1, tronçon Kinshasa/N'Djili – Batshamba (622km) du Lot 1 ;

Montant des travaux : **62 926,82USD HT**. Délai de l'exécution des travaux : **Six (06) mois**

Le Directeur Général de l'Office des Routes,

Vu les dispositions de l'Article 6 de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics;

Vu les dispositions des Articles 37 et 38 du Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant sur les Procédures Techniques pour la mise en application de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative à la Passation des Marchés Publics;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON) N°027/OR/DG/BAD/CEP/2023 relatif aux travaux de réhabilitation et équipement des Centres de santé et des Ecoles dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1 Kinshasa/N'Djili-Batshamba (622 km) », en 4 lots distincts ci-après:

- **Lot 1** : Réhabilitation de deux (2) dortoirs du Centre pour handicapés mentaux de la Cité de Guanella;
- **Lot 2** : Réhabilitation de deux (2) bâtiments de l'Ecole Technique Mixte Saint Jean Bosco de Kenge;
- **Lot 3** : Réhabilitation /construction et équipement de la salle d'Informatique, de deux (2) Dortoirs (garçons et filles) avec un Réfectoire de l'Institut Technique et Professionnel de Kikwit (ITPK) ;
- **Lot 4** : Réhabilitation et équipement du Centre de santé intégré de Batshamba.

Vu le Procès-verbal d'ouverture des offres le 13 mai 2024;

Vu le Rapport d'analyse des offres relatif aux travaux de Réhabilitation de deux (2) dortoirs du Centre pour handicapés mentaux de la Cité de Guanella du Lot 1;

117

Vu l'avis de la Commission de Passation des Marchés de l'Office des Routes du 30 septembre 2024 portant sur la proposition de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et la moins disante;

Vu l'Avis de Non-Objection (ANO) de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) par sa lettre n°3655/DGCMP/DG/DCP/D1/ZK/2023 du 27 décembre 2023 sur le Rapport d'évaluation des offres;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0334/2024 du 18 novembre 2024 adressée au Groupement des Entreprises **KK FUTURIS** et **BAPST** « **KK FUTURIS BUILT & BAPST** » pour lui signifier l'attribution provisoire du Marché des travaux du **Lot 1** pour un montant total de **62 926,82USD HT (Soixante-deux mille neuf cent vingt-six dollars américains quatre-vingt-deux cents hors taxes)**;

Vu la Lettre N°OR/DG/BAD/CEP/0231/2024 du 18 novembre 2024 adressée au **Groupement des Entreprises Groupe Souvenir Construct Sarl & Bâisseurs Professionnels Sarl « GSC & BAPRO Sarl** » pour lui signifier l'attribution provisoire du Marché des travaux des Lots 2 et 3;

Vu la Lettre N°OR/DG/BAD/CEP/0232/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la **Société Techniques de Construction et de Commerce au Congo « TC-CONGO Sarl** » pour lui signifier l'attribution provisoire du Marché des travaux du Lot 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0233/2024 du 18 novembre 2024 adressée au **Groupe TYZO MULUMBA CONGO « GTM** » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0335/2024 du 18 novembre 2024 adressée au Groupement des Entreprises « **KK FUTURIS BUILT & BAPST** » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0336/2024 du 18 novembre 2024 adressée à l'**Entreprise d'Etudes et de Construction « ADI CONSTRUCT** » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0337/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la **GENERALE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION « GETRACO Sarl** » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0338/2024 du 18 novembre 2024 adressée au **Groupement EMELEC-MAYOKA** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1 et 2 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0339/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société **ETAP-CP/INTERNATIONAL « ETRAP CP INTERNATIONAL Sarl** » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0400/2024 du 18 novembre 2024 adressée au **Groupe CORELEC** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0401/2024 du 18 novembre 2024 adressée à **MY DESTINITY Sarl** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0402/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société **Propriété Commerciale Muanda « PROCOM Sarl** » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 1, 2, 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0403/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société **ALMA GROUP Sarl** pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0404/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société Immobilière Serge KASANDA LUSAMBA « IMMO-SERKAS Sarl » IMMO SERKAS pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0405/2024 du 18 novembre 2024 adressée au Regroupement des Techniciens de Misengi « RTM CONSTRUCT » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux du Lot 3 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0406/2024 du 18 novembre 2024 adressée au Développement Construction « DEVCOM Sarl » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 3 et 4 ;

Vu la lettre n°OR/DG/BAD/CEP/0407/2024 du 18 novembre 2024 adressée à la Société des Travaux de Bâtiments et de Génie Civil Sarl « TRABAGEC Sarl » pour lui signifier la non attribution du Marché des travaux des Lots 3 et 4 ;

DECIDE

D'attribuer définitivement au **Groupement des Entreprises KK FUTURIS et BAPST « KK FUTURIS BUILT & BAPST »** le Marché des travaux de réhabilitation de deux (02) dortoirs du Centre pour handicapés mentaux de la Cité de Guanélla, dans le cadre des Infrastructures connexes du Projet de Réhabilitation de la Route Nationale N°1, tronçon Kinshasa/N°Djili – Batshamba (622km) du **Lot 1** pour un montant total de **62 926,82USD HT (Soixante-deux mille neuf cent vingt-six dollars américains quatre-vingt-deux cents hors taxes).**

Prof. Jeanneau KIKANGALA NGOY



Directeur Général